Image not found or type unknown

Poste de travail Amenager suite à un probléme de santé

Par **meister7**, le **06/11/2017** à **22:01**

Suite à un problème de santé, j'ai du avoir un poste de travaille aménager,pas de travail en hauteur pas de port de charge lourde pas de travail avec machine
Pour le moment mon employer l'accepte
Question peux il le refus est me licencié ou pas????

Bonjour,
Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !
Merci.

Par **P.M.**, le **06/11/2017** à **22:34**

Bonjour tout d'abord,
Tant que vous êtes déclaré apte, l'employeur doit se conformer aux restrictions du Médecin du Travail, il ne peut donc normalement pas procéder au licenciement...
Si l'aménagement du poste s'avérait impossible, il doit en référer au Médecin du Travail...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés